



# CHABLAIS GENEALOGIE



7, place de l'Eglise  
74140 Douvaine  
tel : 04.50.94.19.89

CENTRE REGIONAL D'HISTOIRE ET D'HERALDIQUE  
**MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE**  
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DE L'IDENTITE CHABLAISIENNE  
DE LA SAVOIE LEMANIQUE ET DE LA SUISSE LIMITROPHE

N° 91  
2010  
février

[chablais.genealogie@orange.fr](mailto:chablais.genealogie@orange.fr)

**I N F O S**

[www.chablais-genealogie.com](http://www.chablais-genealogie.com)

Dépôt légal à la date de parution (02/2010)

## **EDITO**

1

Près de seize français sur cent font partie d'une association, d'un collectif, ... ce qui de ce point de vue place la France au tout premier rang en Europe dans cette particularité. Chacun se reconnaîtra ainsi, directement ou indirectement au travers de son entourage dans cette démarche. La première motivation, il y en a beaucoup, est de loin celle de pouvoir exercer une activité de loisir, de se donner un dérivatif afin de pouvoir varier le quotidien et ses obligations, d'animer ses temps libres. Cela dans un cadre d'une organisation, d'un club, d'un cercle, d'une société, d'un groupe réunissant des individus qui se retrouvent dans le même pôle d'intérêt, d'activité et de réflexion. On est actif, participatif, sympathisant. On se sent impliqué ou vaguement concerné. On est avide de connaître, d'apprendre ou plus simplement curieux. Il n'est pas toujours aisé de se situer, à moins d'être un passionné, chacun réagit à sa mesure et en fonction de ses activités, de sa disponibilité, des priorités que l'on a ou que l'on se fixe. Pas facile au sein d'une association de faire l'unanimité et la diversité est souvent complémentaire. Merci de nous accorder vos différences, nous avons tant besoin de mieux se connaître, d'avoir vos avis et de bénéficier de votre savoir.

## **SITE** (chose promise, chose due)

Il avait été envisagé dès l'an dernier une évolution de notre site afin de répondre au développement de ce moyen de communication en pleine mutation. En dehors de l'aspect graphique puisé aux sources mêmes de l'iconographie chablaisienne des Archives, la page d'accueil inclut une constante fonctionnelle que l'on retrouve à chaque instant de la consultation. Le menu reste omniprésent et la grande innovation est celle qui concerne l'accessibilité aux rubriques proposées. Le terme «adhérents» pouvant être jugé par trop exclusif, est traité plus communément par l'identification du consultant à partir de ses données personnelles qui peuvent se résumer à celles de son adresse mail. Il faut souligner à ce sujet que login et mot de passe sont communs, qu'il s'agisse du site lui-même et de GénéaBank, ce qui devrait à la fois limiter les interventions et par là, les sources de confusion, leur mémorisation n'étant pas toujours évidente. Petit détail encore, la gestion des adhérents se fait dorénavant directement à partir de ce document virtuel qui dans sa face cachée, intègre toutes les données administratives qui les concernent. Ce site est appelé à une évolution, ce que nous souhaitons avec votre participation active. N'hésitez pas à nous faire part de vos avis et surtout de vos suggestions car il est fait aussi pour accueillir vos interventions... Merci de bien vouloir prendre note de notre (petit) changement d'adresse



[www.chablais-genealogie.com](http://www.chablais-genealogie.com)

## **1860 - 2010 : 150 ans déjà !** (suite)

En Savoie nous l'avons vu, on est un peu dépassé par les événements. La guerre en 1859 entre l'Autriche et l'alliance franco-piémontaise apparaît bien lointaine et totalement étrangère à son devenir. Pourtant elle prendra conscience, mais tardivement, à l'automne, de l'importance de l'enjeu qu'elle constitue entre la France, le Piémont et la Suisse. Car ce n'est réellement qu'un peu plus tard, et cela en moins de quatre mois, au début de janvier à mi-avril 1860, que va se jouer le destin de notre province. Ce qui nous touche plus particulièrement, nous autres chablaisiens, au-delà du rattachement même qui se dessine alors (à qui ?, nul ne le sait encore), c'est l'incidence des événements sur les relations de la Savoie avec Genève et la Suisse. Un petit retour en arrière s'impose pour essayer de comprendre ce qui prévalait alors. L'année précédente, en juillet 1858 lors de l'entrevue secrète de Plombières, Napoléon III avait promis à Cavour, son aide militaire contre l'Autriche et obtenu en retour la promesse de cession de la Savoie et de Nice. Au lendemain de Solferino, l'empereur arrête brusquement la campagne d'Italie en juin 1859 et signe unilatéralement la paix. Cavour démissionne et la France renonce à ses revendications territoriales telles qu'envisagées. En Savoie, chacun s'interroge, d'autant que l'on ignore bien évidemment la teneur de la partie diplomatique particulièrement serrée qui se joue entre Paris et Turin. L'avenir semble de plus en plus incertain et l'inquiétude touche l'opinion de toute la population. Tout cela c'était sans compter sur l'attitude des proches voisins tenus à l'écart de ce remue-ménage auquel la Suisse ne pouvait pas rester indifférente. Par Genève interposée, elle va essayer de saisir ce qui lui semblait alors une opportunité, le rattachement du Chablais, du Faucigny et du Genevois situés au Nord des Usse qui

auraient pu apparaître momentanément vacants. Elle bénéficiait en cela de quelques appuis, dont celui de l'Angleterre, libérale et protestante, et même celui de Cavour encore, car genevois par sa mère, il avait gardé dans la ville de Calvin de solides attaches. La Savoie aurait pu lui poser un cas de conscience, familial toujours, si l'on sait que sa grand-mère paternelle, Philippine de Sales, était apparentée au saint évêque, mais avait l'inconvénient du conservatisme qui en pleine émancipation de l'Italie aurait pu faire désordre. La raison d'état de Cavour n'était pas celle de Victor-Emmanuel II et il ne s'embarrassera pas de scrupules de sacrifier la Savoie aux ambitions françaises si cela constituait le prix à payer à la réunification de la péninsule. Et qu'en pensaient les premiers concernés, les savoyards dont on évoquait l'avenir sans trop se préoccuper de leurs avis ni de leurs intérêts ? Tout pour eux se décide au cœur d'un bouleversement des équilibres internationaux auxquels ils ne sont pas partie prenante. La suite nous le verrons, se dessinera à l'issue de subtiles tractations qui ne tiendront aucun compte de leurs états d'âme. Mais qu'étaient-ils ? (à suivre)

## 🔗 🏠 TRADITIONS POPULAIRES EN SAVOIE

**Le rite des funérailles** (extrait de notes choisies dans notre précédent bulletin - suite)

Nous avons vu que la dépouille du mort était portée à bras d'homme par des voisins, des parents, des membres surtout de confréries locales, ce qui va évoluer vers l'utilisation d'un char ordinaire, puis d'une charrette aménagée qui va bientôt évoluer vers un corbillard ou comme ce fut le cas à Saint-Jean-d'Aulps, vers un traîneau quelle que fût la saison. La mort suscitait malgré les consolations et les espoirs de la religion, une terreur instinctive. En Chablais, on fermait les volets des boutiques sur le passage du cortège et les gens se cachaient précipitamment dans les entrées des maisons à la vue de l'enterrement. L'inhumation d'un enfant de moins de sept ans qui était considéré par son innocence comme un ange montant directement au ciel, était totalement dénué de tristesse. On faisait carillonner les cloches gaiement et le petit corps était souvent porté par d'autres enfants de la proche famille, couvert de fleurs blanches, artificielles à la mauvaise saison comme celles d'un mariage, les parents suivant en habit de fête. Il était tout à fait convenable qu'au retour du cimetière, ceux-ci offraient aux plus proches participants, un grand repas où l'on se réjouissait. Ainsi l'hécatombe des enfants morts en bas âge qui encombre nos registres n'a-t-elle pas l'impact dramatique qu'on lui connaît aujourd'hui où cette situation est heureusement devenue exceptionnelle.



La coutume de rendre les hommages à la sortie du cimetière, n'est pas savoyarde tout au moins dans sa partie septentrionale. Elle nous est venue de Genève. Dès le Moyen-âge, il existait dans le Duché de Savoie, le droit de « spolie » (italien., *spoglie*, dépouilles) qui faisait que tout ce qui était dans la chambre mortuaire revenait au clergé. Cette particularité suscitant parfois de violents mécontentements, c'est le « don du drap » qui en Chablais vint se substituer cette arbitraire mesure. Il s'agissait de celui qui neuf de préférence ou légèrement usagé, recouvrait la dépouille puis le cercueil. Pour les plus modestes, un grand mouchoir que l'on avait pris soin de suspendre à la croix portée en tête de cortège, pouvait faire l'affaire. Van Gennep cite le cas d'un curé des environs de Saint-Julien-en-Genevois qui, avant de quitter sa cure pour une autre paroisse où il avait été nommé, avait tant de draps neufs qu'il alla discrètement en ensevelir trente deux paires dans un champ du presbytère. Il n'y avait pas de cérémonies sans aumônes. Cela faisait partie des traditions les plus reculées qui au fil des années étaient codifiées et réglementées. En Chablais, la « revêtira » consistait à donner tous les vêtements du mort à celui, celle ou ceux qui avaient habillé le cadavre. Par testament de préférence, étaient fixées les quantités d'huile, de sel, de pain, de pois données aux pauvres en ces circonstances (appelées la « fêta » ou la « danna »), qui pouvait prendre la forme d'un repas chaud réservé en priorité aux indigents. A certains endroits, on gardait dans un coin de l'église un énorme chaudron, la « marmite des morts », que l'on ressortait pour l'occasion sur la place du village, et où chacun venait puiser un pot de soupe qu'il emportait chez lui.

## 🔗 🏠 LA MAISON DE SAVOIE EN PAYS DE VAUD (suite)

(d'après Mémoire d'histoire - Pascal Nicollier, Lausanne.1991-www.liberte.ch/histoire/savoie/ biblio.Encyclopédie illustrée Pays de Vaud-24 heures.1973 / Maison de Savoie en Pays de Vaud.Payot 1990 / Maison de Savoie-Marie José-U.Allemandi.1989 / Histoire de Savoie.R.Avezon.Que sais-je?.1963 / Histoire de Savoie-P.Guichonnet. Privat.1988)

*Décidément, Sion, son évêque et les valaisans étaient bien décidés à ne pas s'en laisser « conter » par Amédée VII, le Comte Rouge, qui sans l'assentiment et l'appui de ses « proches » alliés du Pays de Vaud, ne pouvait régler le conflit avec le Valais.* Il dû donc se contenter du côté vaudois, que de l'appoint des seigneurs et de leurs écuyers. L'expédition tourna au désastre à Vièges : les Hauts-Valaisans écrasèrent les troupes du comte de Savoie (1388). En outre cette année là et la suivante, les routiers de la guerre de cent ans menaçaient à nouveau d'envahir le pays. Grâce aux précautions prises par le bailli de Vaud avec cette fois la pleine approbation des Etats de Vaud, le danger put être conjuré. Nouvelle alerte en 1391 : les troupes vaudoises mobilisées durent se porter vers Genève. Elles n'eurent cependant pas à combattre car les routiers avaient pris un autre chemin. La même année, Amédée VII commença à préparer une nouvelle campagne vengeresse contre les Hauts-Valaisans. Les Etats de Vaud ne furent pas plus disposés que trois ans plus tôt pour accorder les troupes qu'on leur demandait. Mais ils finirent par céder, à condition que le prince accordât aux notables des villes, le droit de choisir aux-mêmes les hommes aptes à servir. Toutefois, la nouvelle guerre du Valais n'eut pas lieu. Au cours de l'été, à sa résidence habituelle de Ripaille, Amédée fit une chute de cheval (voir à ce sujet les récits publiés par ailleurs en ce qui concerne ces circonstances). Un aventurier nommé Granville s'offrit à le soigner, mais ne réussit qu'à aggraver le mal. Quand on se décida à appeler un ancien médecin moudonnais du comte, il était trop tard : il déclara que le prince avait été empoisonné. On pense aujourd'hui qu'il fut victime du tétanos. La mort du Comte Rouge suscita une grande émotion chez les Vaudois. Les Etats de Vaud réunis, exigèrent que l'on tira au clair les causes de cette mort prématurée et qu'on poursuivît les coupables. C'est Othon de Grandson que l'on accusa. Après avoir fuit en France pendant quelques années, il revint et l'affaire rebondit. Il fut provoqué en duel pour venger la mort d'Amédée VII. Mais la fin tragique, étrange et ignominieuse que subit Othon de Grandson fut aussi celle d'un grand poète vaudois. En dehors de la Savoie, refusant de croire à son crime, on honora sa mémoire. (à suivre)

## 🔗 🏠 GLANES CHEVENOZ

(un maire qui s'accroche ...) « le présent registre est clos et arrêté par nous Maire de la commune de Chevenoz ce jourd'hui dix nivose an quatorze à l'heure de minuit conformément à l'article quatre du décret impérial du 24 fructidor an treize en foi de quoi avons signé : notre commune manque de cachet, le présent n'a pu être sellé. François Marie Mercier Maire de Chevenoz

département du Léman». Il conserve ses attributions jusqu'au 31/12/1806 - à partir du 01/01/1807, c'est Pierre Bouvier «secrétaire délégué pour faire les fonctions d'officier de l'état civil, par l'adjoint, le maire étant suspendu de ses fonctions ...» (*la campagne d'Espagne*) "Jean Baptiste Plumancy lieutenant officier payeur au 5e Régiment d'infanterie de ligne remplissant les fonctions d'état civil certifiions qu'il résulte du registre destiné à l'inscription de l'état civil fait hors du territoire français pour les trois premiers bataillons du dit corps, que le nommé Busset François voltigeur au 2eme bataillon du 5eme régiment d'Infanterie de ligne fils de Claude et de Drion Busset natif de Chevenoz ... Mle n°5604 est décédé à la Ganga Haute Catalogne par suite d'un coup de feu à la tête le 02/11/1812 à 09h30 du matin d'après la déclaration à nous faite le 21 du même mois par les trois témoins mâles et majeurs voulus par la loi ..." / transcrit à Chevenoz, Claude Mercier maire.»

## 7 🏠 CLOCHER, LE SYMBOLE (suite)

Nous avons au cours de ces articles vu combien le sentiment d'appartenance de nos ancêtres à leur village était fondamental, sentiment symbolisé par son église et son clocher. Le village est un élément incontournable de la cohésion sociale, souvent même d'une solidarité surtout si celui-ci a un caractère alpin. Il faut bien comprendre à ce titre toutes les particularités de la civilisation savoyarde et ses nuances, celles que dans le Chablais, du fait de son profil, nous connaissons bien. Il faut savoir ou se souvenir qu'en Savoie la moitié des terres jouissent d'un caractère collectif. Mais ce n'est qu'une moyenne, car il existe de grandes disparités entre le pays du «haut» et celui du «bas». En plaine, comme celle du Bas-Chablais où tout peut être considéré cultivable, ainsi que dans les vallées qui ne sont pas trop resserrées, le morcellement est déjà ancien. La population s'y agglomère, contrairement aux espaces de montagne presque désertiques car difficiles d'accès et rarement exploitables. Cette particularité où se concentrent un climat souvent rude, une exposition défavorable, un terrain rarement fertile, une pente excessive, fait que l'étendue des communaux peut atteindre jusqu'à 70% de la surface d'une commune. Ces vastes étendues sont souvent restées biens communs ou dépendantes d'une communauté religieuse, comme celle en son temps de Filly. Elles sont le plus fréquemment occupées par la forêt ou les alpages jusqu'à la limite accessible par la végétation, celle que déterminent les neiges éternelles. La commune tire alors ses ressources de cette indivision qui lui revient ou qu'elle gère par le biais de l'exploitation qu'en font ses administrés à qui elle procède par adjudication au prix d'une cense payée parfois en nature, à la location. Il revient alors aux syndicats dont nous avons longuement parlé, la charge de vendre le dimanche après la messe le seigle, les fromages ou autres jambons. C'est aussi par ce biais que se négocient annuellement les coupes de bois, l'exploitation à ferme des fours, moulins et scieries, eux aussi faisant partie du bien commun. Les confréries sont bénéficiaires d'une partie de cette mânes et il revient aux communiens concernés, l'entretien des chemins d'accès et autres travaux comme celui des berges de torrents et les sources dont dépendent l'alimentation en eau des lavoirs ou fontaines publiques. Pour ne pas oublier l'essentiel, nous évoquerons la fois prochaine la place que l'élevage tient on s'en doute, dans cette organisation. (à suivre)



## 8 🏠 RECHERCHES GENEALOGIQUES

N.B. : renseignements donnés à titre indicatif, il est prudent de demander confirmation

### SEINE ET MARNE (77)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SEINE ET MARNE  
248, avenue Charles Prieur - 77190 DAMMARIÉ LES LYS  
tel. 01.64.87.37.00.

Ouverture au public :

lundi à vendredi 09h00-17h00 / 13h00-17h00,  
le dernier lundi du mois

(1er samedi du mois : 09h00 - 12h00 / 13H00-17H00)



## 9 🏠 HISTOIRE DE LA SAVOIE

### Victor-Emmanuel II (suite)

Le 24/03/1860, Cavour et Napoléon III scellent à Turin le traité de rattachement de la **Savoie** à la France

Les 22 et 23/04/1860, plébiscite en faveur du rattachement de la Savoie à la France : résultats :

«pour» : 130.533 / «contre» : 235 / «abstention» : 4.610.

Le 14/06/1860, le sénateur Laity prend officiellement possession de la Savoie au nom de la France

Des 27/08 au 06/09/1860 : voyage impérial en Savoie.

Les 09 et 10/12/1860, élections législatives - élaboration d'un réseau télégraphique / port de Thonon

1861 : décision par le Conseil Général, d'établir un nouveau cadastre

Le 08/09/1861, élection des municipalités.

1865 : disparition de la «Banque de Savoie».

Le 24/05/1869, élections législatives.

Le 19/07/1870, déclenchement de la guerre (le 01/09, défaite de Sedan).

**Mort à Rome en 1878**, de Victor-Emmanuel II, après avoir été fait roi d'Italie en 1860 On note localement pour le Chablais :

**1850** Première et avant dernière visite du roi de Sardaigne, à Thonon. A cette époque, abandon des anciennes mesures en vigueur en Chablais pour l'adoption du système métrique.

**1852** Benoit de Boigne rachète le domaine des De Foras, au Bourg-Neuf (Douvaine).

**1856** Nouvelle route de Bonnatrait au port de Sciez (2.250 habitants) afin d'éviter le domaine de Coudrée.

**1858** Création de la société des Eaux Minérales de Cachat.

Le 16/03/1858, ouverture de la ligne de chemin de fer, Lyon - Genève.

**1860** En mars, pétition en faveur de la Suisse est proposée aux chablaisiens. Ce mouvement engendré par la crainte de voir les débouchés genevois se tarir, prend sa source dès février, au début de la vallée verte (Boège et Saxel). Bientôt, aidées en cela par une propagande helvétique soutenue mais discrète, d'autres communes du Chablais s'y associent. Bien que massif, ce mouvement échafaudé sur des craintes économiques avorte, des assurances ayant été données quant aux limites douanières (et fiscales) de la France, par l'empereur lui-même. Ce fut la formule «oui et zone» qui fit une (presque) totale unanimité (sur 16.172 votant, seuls 200 s'exprimèrent différemment). Le clergé et les notables conservateurs se prononcent majoritairement pour un ralliement à la France. La diplomatie suisse tente une ultime démarche auprès de Napoléon III, mais sans succès. La fragmentation, la France n'y pense plus. (voir le détail dans nos articles actuellement).

Le 31/08/1860, voyage de l'empereur (52 ans) et de l'impératrice Eugénie (34 ans) à Thonon. (dont ils repartent le lendemain en repassant par Bons). - Douvaine, chef - lieu de canton, soit 16 communes (dont Veigy et Saxel).

Le 20/12/1862, La Baume, à l'origine section du Biot, après avoir été érigée en paroisse indépendante en 1852, devient une commune distincte. («Le Chablais français»)

**1861** Nouvelle source découverte à Amphion (et une autre à la fin du siècle).

Période de construction du «nouveau château de Thénières» (Ballaisson)

**1862** Edification des ports de Thonon et de Nernier.

**1863** Création de la route Douvaine - Machilly (dont on soupçonne être la cause des graves inondations à Douvaine) Edification à Thonon, de la Sous-préfecture et de la gendarmerie, rue Vallon.

**1865** Création de la route de liaison Douvaine à Bons.

**1870** Mobilisation en Chablais, suite à la déclaration de guerre (3e Bataillon des Mobiles de la Haute-Savoie).

**1877** Création du casino d'Evian.

## PERSONNAGES ILLUSTRES CHABLAISIENS (suite)

**CHASTEL Général et Baron d'Empire - Sa vie et sa vraie mort, l'oubli** (suite et fin de cette longue histoire «généalogique»

*La famille Carrier a désormais pris le relais de cette «dynastie»* La transition se fait sans heurt. Charles qui a 33 ans à la mort de sa bienfaitrice, s'est déjà depuis longtemps familiarisé avec ses responsabilités. Rien ne change véritablement pour lui sauf qu'il se retrouve à la tête d'une petite fortune et totalement libéré de toutes contraintes décisionnelles émanant d'une autorité supérieure. Il ne manque pas d'idées. Durant cette dernière décennie il a échafaudé de nombreux projets dans la perspective qu'un jour viendrait où il pourrait les mettre à exécution. Cet instant est arrivé. Plus que les effets militaires, les trophées, les souvenirs, les quelques oeuvres d'art et les nombreux ouvrages accumulés dans la maison familiale de Veigy et confiés à l'omniprésente Joséphine par ce général qu'il n'a pas connu, il réserve sa passion pour cette terre dont il se sent viscéralement proche. C'est une sorte de revanche sur un passé où il a vu tant de membres de sa famille s'user à la tâche. Cette terre ingrate, il la connaît bien et sait quelles en sont ses limites. Il a en mémoire les vignobles voisins de la campagne genevoise qui lui semblent plus faciles d'exploitation que la culture traditionnelle de céréales, et surtout plus rémunérateurs.

Il a les moyens d'investir. De la vigne il y en a partout mais ce qu'il veut c'est une plantation exemplaire dans tous les sens du terme. Produire son vin est une gageure dans une zone qui n'égale pas en matière d'exposition celle de ses voisins helvétiques. Il se doit de relever le défi en s'équipant du matériel nécessaire à l'élaboration vinicole, démarche assez inhabituelle dans de telles importances. Le défi est lancé, il se doit de le concrétiser. Le pas est donc franchi. Cependant il comprend très vite à la fois l'incertitude d'une telle aventure et l'intérêt et l'opportunité que la proximité du lac peut lui offrir.

Il n'est pas avare d'idées novatrices, voire utopiques à certains égards et perçoit l'attrait que suscite cette proximité pour qu'en cette fin de XIXe siècle qui s'ouvre au tourisme, il ne puisse en tirer profit. Près de la route qui mène au port dont le débarcadère en bois est achevé en 1866, il fait construire un petit complexe touristique avant l'heure comprenant tables et chambres d'hôtes. Tout est prêt pour accueillir comme il se doit les passagers débarqués des premiers bateaux à vapeurs. Ce complément à l'activité du port de Tougues tourné vers le trafic des marchandises et matériaux de toute nature trouve là tout son intérêt. Ces réalisations font de lui un homme qui suscite admiration et considération. Il se marie le 23/06/1869 avec Claire Joséphine Genoud dite Clarisse, de Douvaine. Sa réussite lui confère une certaine popularité qu'il sait mettre à profit. Elle le conforte dans la perception que l'on a d'un personnage important et incontournable dont les mérites manifestes sont localement reconnus. Sa notoriété et son ambition le poussent à briguer un poste de responsabilité dans la vie publique de la commune où il a l'intention de s'investir. Il est élu maire en 1871. Il le restera jusqu'en 1884 suffisamment longtemps pour prendre l'initiative de la réalisation «en dur» de la jetée dans sa conception actuelle mais de longueur réduite, et du quai d'entreposage. De son mariage Antoine a trois enfants : François né le 03/08/1872 et décédé quatre mois plus tard, Franceline le 25/09/1873 et enfin Charles le 21/06/1876. Il meurt à Genève le 20/01/1886 à l'âge de 60 ans.

Charles son fils marié le 08/11/1900 avec Marie Louise Genoud originaire de Loisin et habitant Douvaine, assure la succession et la poursuite de l'oeuvre de son père. Mais handicapé, il décède prématurément en 1923 âgé de 47 ans. Cinq ans plus tard en 1928, son épouse cède l'ensemble de la propriété à Mr Jean Bergaud directeur des parfums Caron à Paris. Madame Bergaud devenue veuve à son tour lègue le tout au Foyer du Léman en 1967. *La fin de cette longue investigation sur cet attachant personnage nous donne l'occasion de rappeler la contribution de la généalogie à l'histoire de nos concitoyens, même si pour la grande majorité d'entre eux, leur parcours reste des plus modestes. Mais c'est au travers des traces qu'on pu laisser ces exemples que nous pouvons enrichir nos connaissances sur tous ceux qui les ont côtoyés ou ont vécu à leur époque.*



## RELEVÉS

La situation réactualisée est publiée sur notre site et le sera à l'avenir si possible en temps réel. Celle de Geneabank est en cours et nous ne pouvons que regretter que l'avancement de notre programme ne s'effectue pas avec plus de vélocité. Il apparaît que ce soit là ce que chacun attende légitimement mais que les moyens dont on dispose pour y parvenir restent au regard de la tâche restant à accomplir, toujours modestes. Il n'y a pas de secret : on ne peut restituer que ce que l'on reçoit.